

# Plan annuel d'actions d'accessibilité numérique - 2024

Déclinaison annuelle du schéma pluriannuel d'accessibilité 2023-2025

## Table des matières

Introduction.....	3
Schéma pluriannuel.....	3
Plan annuel .....	3
Contact.....	3
Bilan de l'année 2023 et plan d'action 2024.....	4
<b>Domaine de l'accès au droit</b> .....	4
<b>Domaine de l'information administrative</b> .....	4
<b>Domaine du débat public et de l'information citoyenne</b> .....	4
<b>Domaine de la transparence économique et financière</b> .....	5
<b>Site internet institutionnel de la DILA</b> .....	5
<b>Domaine des systèmes d'information « internes »</b> .....	5
Tableau récapitulatif des actions 2024.....	7

## **Introduction**

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

## **Schéma pluriannuel**

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et des actions mis en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Le schéma pluriannuel 2023-2025 pour l'accessibilité des sites et applications de la DILA a été publié et est disponible à la consultation à cette adresse : <https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr/informations-sur-le-site/accessibilite>

## **Plan annuel**

Le schéma pluriannuel est accompagné d'un plan d'actions annuel qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le **plan annuel 2024** de la DILA déclinant le schéma pluriannuel 2023 - 2025.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions programmées en 2024, leur date cible de mise en œuvre ainsi que des commentaires sur leur réalisation.

## **Contact**

Ce document est publié sous la responsabilité du référent accessibilité numérique de la DILA positionné au sein du département de la stratégie et de la sécurité de la sous-direction des systèmes d'information.

Toute question relative à cette thématique doit être adressée par mail à l'adresse suivante : [referent-accessibilite@dila.gouv.fr](mailto:referent-accessibilite@dila.gouv.fr)

## **Bilan de l'année 2023 et plan d'actions 2024**

### **Domaine de l'accès au droit**

Sites et applications : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr), site de secours de Légifrance, EDILE (éditeur légistique), SIGNALE (gestion des amendements), SOLON REPONSES (chaîne de production normative).

Bilan 2023 : audité en janvier 2023, le site Légifrance est actuellement conforme à 89% au RGAA. Son passage au système de design de l'Etat (DSFR) est prévu en 2025. La nouvelle application EDILE, éditeur légistique, a été audité avant sa mise en production. Le taux de conformité au RGAA de la version actuellement en expérimentation est de 66%.

De nouveaux audits seront réalisés en 2025 à la suite d'évolutions des applications EDILE, SIGNALE et SOLON.

### **Domaine de l'information administrative**

Sites et applications : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), [www.entreprendre.service-public.fr](http://www.entreprendre.service-public.fr), démarches en ligne du site Service public, G6K (développement des simulateurs du site Service public).

Bilan 2023 : un audit d'accessibilité réalisé en janvier 2023 montre que le site Service public est désormais conforme à 100% au RGAA. Des services en ligne intégrés au site Service public ont été spécifiquement audités en 2023 : interroger sa situation électorale, vérifier si son véhicule est en fourrière. Lors de sa mise en production en 2022, le site Entreprendre était conforme à 91% au RGAA. Les démarches en ligne font l'objet d'audits et de déclarations d'accessibilité distincts. En 2023, sept démarches en ligne ont été auditées (voir les déclarations d'accessibilité publiées).

Sont prévus en 2024 les audits de **six démarches en ligne**. Les démarches suivies dans le cadre de l'observatoire de la qualité des services en ligne sont traitées prioritairement. Le planning des audits tient également compte de la date du dernier audit de chaque démarche, du niveau d'utilisation des démarches (nombre de dossiers traités) et du calendrier prévisionnel de passage des démarches au système de design de l'Etat. Les audits programmés en 2024 concernent les démarches suivantes :

- Demande de correction de l'état civil auprès de l'INSEE (RNIPP)
- Pré-demande de PACS
- Formulaire d'autorisation de sortie du territoire pour un mineur
- Pré-demande de renouvellement de passeport au Canada ou au Portugal
- Demande d'acte d'état civil (naissance, mariage, décès survenus en France)
- Demande d'acte d'Etat-civil : naissance, mariage, décès survenus à l'étranger (RECE)

### **Domaine du débat public et de l'information citoyenne**

Sites et applications : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

Bilan 2023 : depuis mars 2023, le site Vie publique est conforme au système de design de l'Etat.

A la suite d'un audit réalisé en juillet 2023, Vie publique est désormais reconnu totalement conforme au RGAA (100%).

## **Domaine de la transparence économique et financière**

Sites et applications : la plateforme d'intégration des avis de marché public (PIAMP), les sites [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr), [www.boddac.fr](http://www.boddac.fr), [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr), [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr), la démarche en ligne « dépôt des comptes des associations », la démarche en ligne de « dépôt des comptes des organisations syndicales et professionnelles », les applications e-succession, eBalo et PILA.

Bilan 2023 : la nouvelle application PIAMP a été auditée en 2023 avant sa mise en production effective début 2024. Son taux de conformité au RGAA est de 90%. Le site Info financière, audité en juillet 2023, est conforme au RGAA à 84%. La démarche « dépôt des comptes des associations » a fait l'objet d'un audit et est conforme à 67% (des correctifs seront mis en œuvre début 2024).

Sont prévus en 2024 :

- Un nouvel audit de la démarche « dépôt des comptes des associations »,
- Un audit des applications eBalo et e-succession,
- au second semestre : les audits des sites [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) et [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr) (mise à jour du DSFR) (dernier audit réalisé en 2021).

## **Site internet institutionnel de la DILA**

Site : [www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

Bilan 2023 : mise en œuvre des travaux de mise en conformité du site avec le système de design de l'Etat (DSFR).

Plan d'action 2024 : audit d'accessibilité et mise en production de la nouvelle version du site.

## **Domaine des systèmes d'information « internes »**

Sites et applications : ensemble des systèmes d'information dont les utilisateurs sont les agents de la DILA. Il s'agit des systèmes d'information de gestion (finances et comptabilité, ressources humaines, moyens généraux), de l'intranet, des outils métiers internes (outils de gestion des contenus des sites internet, outils de gestion de la relation usagers, outils de production du *Journal officiel*, outils de gestion de la production de l'imprimerie).

Dans le domaine des SI internes, la DILA a pour objectifs :

- Pour les applications dont elle n'est pas éditrice et dont elle ne maîtrise pas directement

les évolutions : dialoguer avec les éditeurs, rappeler l'obligation d'accessibilité numérique dans les cahiers des charges, disposer des déclarations d'accessibilité établies par les éditeurs, contribuer à l'expression des demandes d'amélioration de l'accessibilité, veiller à l'accessibilité des développements, paramétrages et contenus qui sont « à la main » de la DILA.

- Pour les applications développées par la DILA, éventuellement à partir de logiciels existants : évaluer la conformité au RGAA et améliorer le cas échéant l'accessibilité.

La DILA portera prioritairement son effort sur les applications les plus utilisées et sur les évolutions répondant aux besoins recueillis auprès d'agents en situation de handicap.

Plan d'action 2024 : en 2024, la DILA travaillera spécifiquement sur l'accessibilité de l'**intranet** (en cours de refonte), de l'**outil de paye et de gestion des temps** (renouvellement du marché en cours d'année), et de l'**outil de gestion des contenus du site service-public.fr** (audit d'accessibilité du logiciel Coperia).

**Tableau récapitulatif des actions 2024**

<b>Type</b>	<b>Actions</b>	<b>Détails</b>	<b>Mise en œuvre cible</b>
<b>Plan annuel 2024</b>	Définition et mise en place	Rédaction et publication, communication interne pour son appropriation	Mars 2024
<b>Audits</b>	Audits de conformité	Réalisation des audits de conformité prévus en 2024	En continu
<b>Correctifs</b>	Priorisation des mises en œuvre des correctifs identifiés lors des audits	Rédaction des plans d'actions ; développement et recette des correctifs	En continu
<b>Déclarations d'accessibilité</b>	Publication des déclarations d'accessibilité	Publication des résultats des audits d'accessibilité	En continu
<b>Actions de formation</b>	Formation des agents DILA	Formation à l'accessibilité numérique des nouveaux arrivants de la sous-direction des systèmes d'information	En continu
<b>Actions de sensibilisation</b>	Information et sensibilisation des agents DILA	Présentation des actions dans <i>La Gazette</i> , relais lors des plénières de la SDSI, etc.	En continu
<b>Plan annuel 2025</b>	Définition et mise en place	Préparation du plan d'action	Décembre 2024